

Résidence du Moulin de L'Epine Saint-Vrain (91)

EHPAD - EMEIS

NUMÉRO DE DOSSIER : 6757

COORDONNÉES	
Résidence	Résidence du Moulin de L'Epine 55 rue Saint-Caprais 91770, Saint-Vrain
Exploitant	EMEIS 12 Rue Jean Jaurès 92800, Puteaux 01 47 75 78 07 immobilier@emeis.com
Cabinet de Syndic	ORPEA 12 rue Jean Jaurès 92813, Puteaux Cedex 01.47.75.78.07 syndic.benevole@orpea.net
Notaire programme	SELARL ELODIE DHILLY NOTAIRE 11 rue Saint Lazare 60200, Compiègne, 03.44.90.66.50 elodie.dhilly@notaires.fr
Référence cadastrale	Section A / n°1716, 1718, 1737, 1738, 1740, 1741, 1742

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Total HT	146 400 €
Dont prix meubles anciens HT	600 €
Dont prix honoraires HT	14 400 €
Montant TVA	2 880 €
Total TTC	149 280 €
Frais Notaire	11 800 €
Total acte en mains	161 080 €
Rentabilité brute HT / HT	5.36 %
Numéro copropriété	42
Numéro d'exploitation	105 (ref 128)
Type de lot	T1
Surface	20.70 m²
Niveau / étage	1
Balcon	
Parking	Non
Classe énergie	D

DONNÉES FINANCIÈRES	
Charges de copro non récupérables (annuel)	0 €
Fonds de travaux (annuel)	0 €
Taxe foncière (2025)	300 €
Dont TOM remboursée	16 €
COPROPRIÉTÉ	
Date de la dernière AG	30/09/2024
Propriété des locaux d'exploitation	Exploitant
Année de construction	2010
DAT et livraison	-

DONNÉES D'EXPLOITATION	
BAIL RENOUVELÉ	
Durée et début du bail	9 ans en 3/6/9 - 01/01/2024 - 31/12/2032
Loyer annuel HT	7 844 €
Mode d'indexation	Annuel - PPHA
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Classement de résidence de tourisme	non
COMMENTAIRE	
Estimation de la taxe foncières à l'aide d'un lot similaire de la résidence.	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 17/06/2026 à 17:56